Concertation RR/RC
Modifications à venir des produits de RR/RC
avril 2026

Sondage ouvert du 02/03/2026 au 31/03/2026

Sondage

Sommaire

Glossaire des définitions 3
1. Introduction 4
2. Sondage pour le passage d'un AOP Trimestriel à mensuel 5
3. Sondage pour le nouveau produit SPE 8
1.1 Caractéristiques du produit mFRR SPE 8
1.2 Guide de réponse au sondage sur le produit SPE 8
1.3 Exemple sur le produit SPE DOWN 9

GLOSSAIRE DES DEFINITIONS

Acronyme	Signification
aFRR	*automatic Frequency Restoration Reserve* (réserve secondaire)
AO	Appel d'offres
DMO	Délai de mobilisation ou délai de mise en œuvre
DN	Délai de neutralisation
Délai de Neutralisation entre Activations ou DNA	Délai déclaré par l'Acteur d'Ajustement pour une Offre Spécifique et correspondant à la durée minimale entre l'Instant de Désactivation d'un ajustement et l'Instant d'Activation de l'ajustement suivant.
Durée Minimale d'Utilisation ou DOmin	Durée, exprimée en minutes et à une résolution de 5 minutes, pendant laquelle une Offre d'Ajustement Activée ne peut être Désactivée.
EDA	Entité d'ajustement
EDP	Entité de programmation
EOD	Equilibre offre-demande
FCR	*Frequency Containment Reserve* (réserve primaire)
GRT	Gestionnaire de réseau de transport
MA	Mécanisme d'Ajustement
mFRR	*manual Frequency Restoration Reserve* (réserve tertiaire rapide)
P=C	Production = Consommation
Période contractuelle	Période de livraison couverte par l'appel d'offres.
Période de validité	La période au cours de laquelle l'offre d'énergie d'équilibrage déposée par le fournisseur de services d'équilibrage peut être activée, toutes les caractéristiques du produit étant respectées. La période de validité est définie par une heure de début et une heure de fin.
RPD	Réseau public de distribution d'électricité
RPT	Réseau public de transport d'électricité
RR	*Replacement Reserve* (réserve tertiaire complémentaire)
RR-RC	Réserves rapides et réserves complémentaires

1. INTRODUCTION

La mission d'équilibrage du système électrique confiée à RTE se traduit par la constitution de réserves FRR (Frequency Restoration Reserve) permettant de rétablir la fréquence en moins de 15 minutes. RTE décline actuellement ces exigences via la contractualisation de mFRR (manual Frequency Restoration Reserve) ou réserve rapide activable en moins de 13 minutes via le mécanisme régi par les règles RR-RC. Dans la continuité des travaux lancés en 2023, RTE continue à adapter le mécanisme de la RR-RC aux évolutions règlementaires et aux nouveaux besoins d'équilibrage du système.

Dans ce cadre, RTE va lancer courant 2026 la contractualisation d'une nouvelle réserve de mFRR dite « SPE » à la baisse (date pivot RT17) mais aussi à la hausse (date pivot RT18). Les caractéristiques de cette nouvelle réserve sont celles décrites dans le jeu de Règles RR-RC V5 validé par la CRE dans sa délibération N° : 2025-27 du 22/01/2025.

En complément, RTE souhaite également modifier le paramétrage de l'appel d'offres périodique actuel en vue d'un passage d'un rythme trimestriel à un rythme mensuel.

Ainsi, RTE souhaite sonder les Acteurs d'Ajustement sur les trois points ci-dessous :

- Le paramétrage et le délai de prévenance pour le passage à un AOP mensuel
- Le gisement potentiel de mFRR SPE à la baisse à horizon mai 2026 (date pivot RT17) et horizon décembre 2027 (arrivée du Direct Activation sur MARI).
- Le gisement potentiel de mFRR SPE à la hausse à horizon octobre 2026 (date pivot RT18) et horizon décembre 2027 (arrivée du Direct Activation sur MARI).

Le présent sondage prend la forme d'un formulaire Excel, comportant un total de **5 onglets** différents en fonction du sujet et des horizons temporels concernés.

2. SONDAGE POUR LE PASSAGE D'UN AOP TRIMESTRIEL A MENSUEL

Pour rappel, l'AOP ne concerne que les offres de mFRR et RR SPE0 à la hausse et RTE s'interroge sur les timings associés au passage à un appel d'offres mensuel selon les paramètres définis dans l'article 7.H.3.2.1.1 des futures règles RR-RC V6 en fonction du premier jour de livraison (JL) :

- L'ouverture du guichet, **X** jours calendaires avant le premier JL
- La fermeture du guichet, **Y** jours calendaires avant le premier JL
- La limite de publication des résultats, **Z** jours calendaires avant le premier JL

☐ Dans ce cadre, RTE souhaite sonder les acteurs sur le paramétrage de ces 3 phases en vue du passage à un AO de fréquence mensuelle. RTE a élaboré plusieurs options en prenant en compte :

- Les limites techniques liées au fonctionnement de l'AOJ
- La limite pour les périmètres MA à 10 jours ouvrés avant le début du mois suivant

☐ En complément, le passage à un AOP mensuel devra se faire sur un trimestre civil et, à date, la bascule est envisagée à partir de la période de livraison d'octobre 2026. Dans ce cadre, RTE souhaite également sonder les acteurs afin de connaitre les contraintes temporelles nécessaires leur permettant de participer à un AOP mensuel.

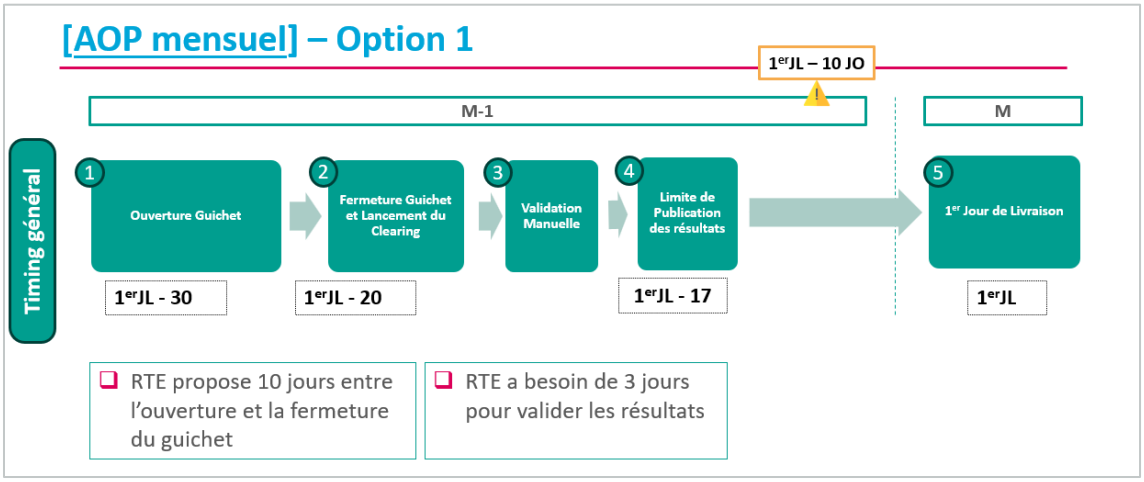
Finalement, RTE rappelle que le plus d'anticipation et de transparence possible seront respectés via la publication des dates des AOP et des volumes demandés sur notre page dédiée :

https://www.services-rte.com/fr/decouvrez-nos-offres-de-services/repondre-a-lappel-doffres-reserv.html

Cependant RTE rappelle que, dans toutes les options proposées, la date limite pour fixer les volumes demandés lors d'un AOP est bien la date d'ouverture du guichet.

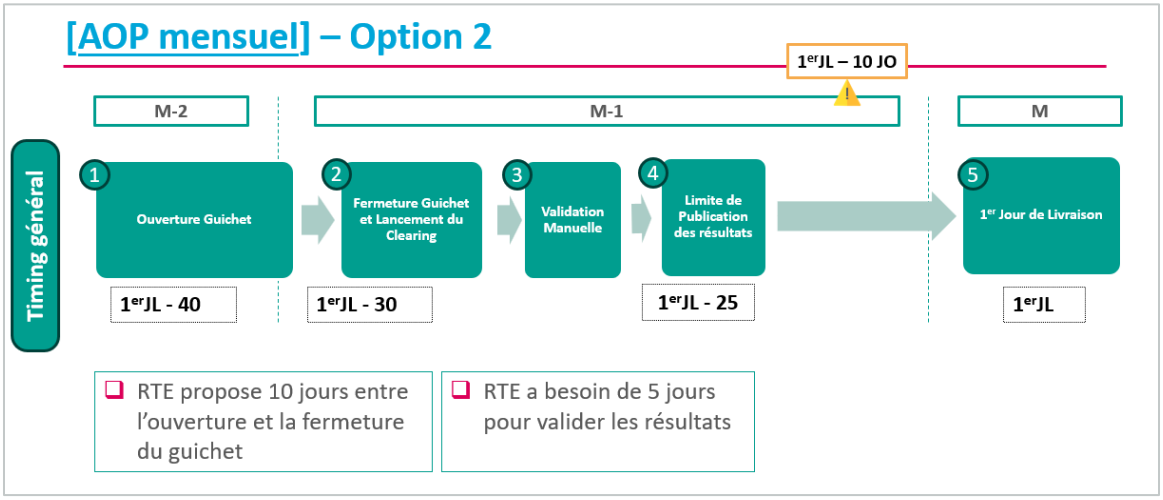
☐ **Option 1 :**

- L'ouverture du guichet, **30** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La fermeture du guichet, **20** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La limite de publication des résultats, **17** jours calendaires avant le premier jour de livraison



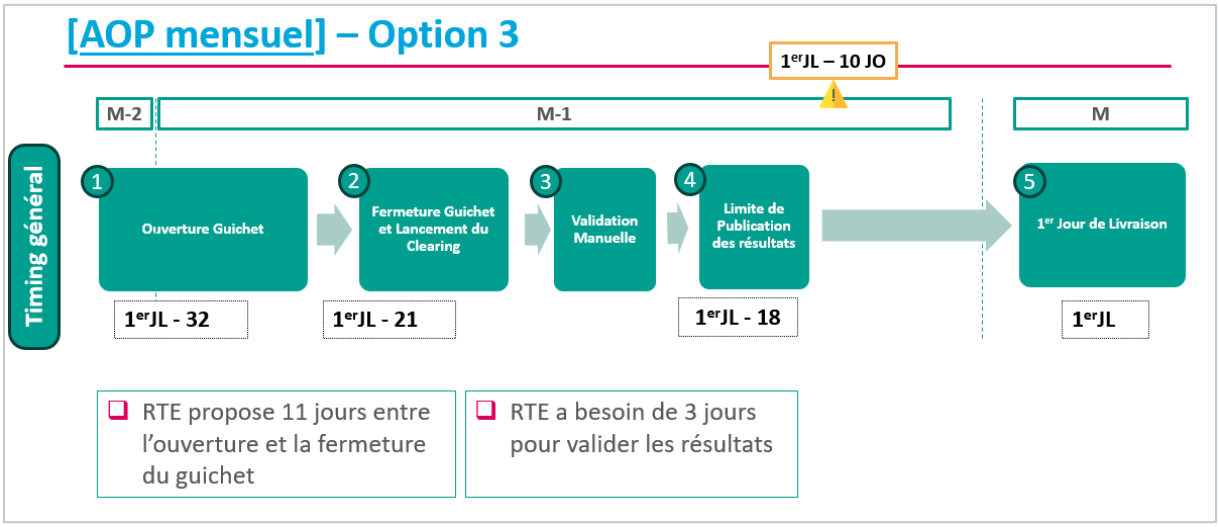
☐ **Option 2 :**

- L'ouverture du guichet, **40** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La fermeture du guichet, **30** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La limite de publication des résultats, **25** jours calendaires avant le premier jour de livraison



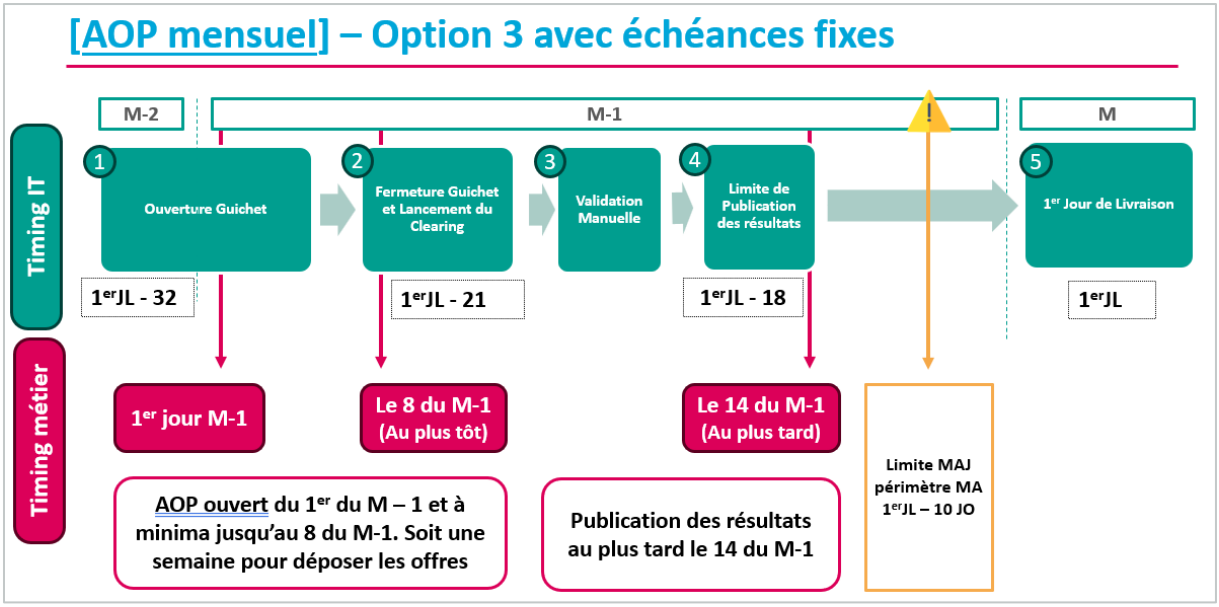
☐ **Option 3 :**

- L'ouverture du guichet, **32** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La fermeture du guichet, **21** jours calendaires avant le premier jour de livraison
- La limite de publication des résultats, **18** jours calendaires avant le premier jour de livraison



Cette option 3 peut également s'interpréter comme ci-dessous :

- L'ouverture du guichet, **1er du M-1** avant premier JL du mois M
- La fermeture du guichet, **8 du M-1** avant le premier JL du mois M
- La limite de publication des résultats, **14 du M-1** avant le premier JL du mois M



3. SONDAGE POUR LE NOUVEAU PRODUIT SPE

1.1 Caractéristiques du produit mFRR SPE

Le nouveau produit mFRR SPE présente les caractéristiques suivantes :

- Le sens est à la hausse ou à la baisse : UP /DOWN ;
- La période contractuelle est d'une journée ;
- La période de validité est de **1h,** débutant à l'heure ronde ;
- Le DOmax doit être compatible avec la période d'engagement de l'EDA ;
- DMO ≤ 13 minutes ;
- DOmin ≤ 15 minutes ;
- DNA ≤ 30 minutes ;
- La gestion du stock et du nombre d'activations doivent être cohérents les offres en capacité retenues et l'engagement des EDA au pas 15' via les listes d'engagement (LE).

1.2 Guide de réponse au sondage sur le produit SPE

L'objectif du présent sondage est d'évaluer le gisement qui pourra être proposé à RTE lors des appels d'offres journaliers dédiés au produit SPE :

- **Par Filière :** Nucléaire, Thermique, Hydraulique, Stockage…
- **Pour la mFRR_SPE_DOWN :**
  - Sur l'horizon de temps mai 2026 afin d'évaluer le gisement pour un démarrage de la contractualisation de la mFRR_SPE_DOWN (date pivot RT17).

- Sur l'horizon de temps décembre 2027 afin d'évaluer le gisement lors de l'arrivée du Direct Activation sur la plateforme MARI.

- **Pour la mFRR_SPE_UP :**
  - Sur l'horizon de temps octobre 2026 afin d'évaluer le gisement pour un démarrage de la contractualisation de la mFRR_SPE_UP (date pivot RT18).
  - Sur l'horizon de temps décembre 2027 afin d'évaluer le gisement lors de l'arrivée du Direct Activation sur la plateforme MARI.
  - Dans le contexte cible d'un AOP Mensuel dédié uniquement pour la mFRR SPE0 et un AOJ dédié uniquement à la mFRR_SPE_UP.

- **Pour la mFRR SPE DOWN & UP**, combien de MW seront également proposés lors de l'AOJ aFRR.

1.3 Exemple sur le produit SPE DOWN

Quel volume sera proposé lors de l'AOJ SPE DOWN en mai 2026 ?					
	Thermique	**Eolien**	**Photovoltaïque**	**…**	**Batteries**
MW offerts par jour			1 400		200
Nombre d'heures offertes par jour			4		24
Répartition prioritaire des MW selon les heures de la journée					
00h00 - 01h00					200
…					…
12h00 - 13h00			1 400		200
13h00 - 14h00			1 400		200
14h00 - 15h00			1 400		200
15h00 - 16h00			1 400		200
..					…
23h00 - 24h00					200

Parmi les MW ci-dessus, combien seront proposés sur l'AO aFRR ?
200 MW

Analyse RTE :

- L'acteur peut proposer 1400 MW en mFRR SPE DOWN via la filière photovoltaïque avec :
  - 1400 MW offerts 4h entre 12h00 et 16h00.

- L'acteur peut proposer 200 MW en mFRR SPE DOWN via la filière batterie dont :
  - 200 MW offerts sur les 24h de la journée.

- La totalité des 200 MW de batterie seront offerts lors de l'AOJ aFRR